académie Nice

RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Coudoulière
Lycée Professionnel . Six-Fours-les-Plages

Année scolaire 2020-2021

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 08 FEVRIER 2021

Le Conseil d'Administration du Lycée La Coudoulière se réunit en séance ordinaire le 08/02/2021.

- Membres inscrits : 27
- Membres présents : 15
- Membres excusés : 1
- Membres absents : 11

Président de séance	Jean-Philippe TOUJAS	Proviseur
Secrétaire de séance	Margaux MARIGLIANO	Secrétaire de direction

Lycée Professionnel LA COUDOULIÈRE BP 90112 83183 SIX-FOURS-LES-PLAGES Cedex
Tél. : 04.94.34.80.08. Fax : 04.94.25.47.92. E.Mail : 0831354w@ac-nice.fr
Site Internet : http://www.lyceelacoudouliere.fr

La Coudoulière – Lycée Professionnel . Six-Fours-les-Plages Région académique PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR académie Nice	**ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021** **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** ***Séance du : 08/02/2021 - N° de séance : 3***

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 08 FEVRIER 2021

sous la présidence de Monsieur TOUJAS, Proviseur du Lycée

sous la présidence de Monsieur TOUJAS, Proviseur du Lycée

		Présents	Absents	Excusés
REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION :				
- Chef d'établissement : **M. TOUJAS Jean-Philippe**		X		
- Adjoint chef d'établissement : **M. TERRIER Patrick**		X		
- Chef des travaux : **M. SANCHIS Marc**		X		
- Gestionnaire : **Mme BEAUMONT Catherine**		X		
PERSONNALITÉS :				
- de la collectivité de rattachement Région PACA	MARINO Edwige			
	Jean-Pierre COLIN/M. Christophe JACQUIN			
- de TPM :	Nadine ESPINASSE	X		
	Suppléante : KUNTZ Sandra			
- de la Commune Siège, Six-Fours :	Dominique ANTONINI			
- qualifiée :	Régine AGUILLON			
	Jean-Louis ANTONINI			
PROFESSEURS				
	Matthieu BLONDY	X		
	Muriel SANTINACCI	X		
	Marjorie OCCELLI	X		
	Jean-Luc VINCENT			
	Jean-François GIRARD	X		X
	Sandrine BARBERO	X		
	Elisa LANTIN			
	Suppléants : Iris FERRANDI			
	Joeffrey DEMANSE	X		
	Emmanuel LANTES	X		
	Aissa IDDIR			
	Sophie BARRA			
AGENTS TOS				
	Suppléants :			
Parents d'élèves				
	Corinne MIGLIACCIO	X		
	Christophe CIRAVEGNA	X		
	Karine BADESA			
	Alain RISSER	X		
	Jean PISTILLI			
Suppléants :	Andrée CAREN			
	Stéphanie MEISTERMANN LORAIN			
	Virginie FARACI			
	Patricia PARAY			
- élèves :	Issam JERRAR			
	Cheima AKKACHA			
	Nadra GHARBI			
	Damien DEUTSCH			
	Tess MISKY			
	Suppléants : Anthony BREDIER			
	Constance CARASCCO			
	François PIAMAT			
	Nawell DRIDI BOUARFA			
	Nicolas PRONE			

La Coudoulière – Lycée Professionnel – Six-Fours-les-Plages Région académique PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR académie Nice	**ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021** **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** ***Séance du : 08/02/2021 - N° de séance : 3***

Chapitre	Nature des questions traitées	Nb de pages	Observations éventuelles de M. l'Inspecteur d'Académie ou de M. le Recteur	Page
1	Validation de PV du CA du 23 novembre 2020	1		
2	DGH	3		4-6
3	Campagne taxe d'apprentissage	0.25		7
4	Règlement intérieur avenant	0.75		7
5	**Conventions et contrats :** - Contrat SAM - Convention bateau Loup Capian - Convention Ecole Ouverte - Convention LEPOLE – Arts en circulation	2		8-9
9	**Questions diverses : Aucune question**			9
	TOTAL nombre de pages :		**Annexes : à partir de la page**	

Six-Fours-Les-Plages le 12/02/2021

Signature du Président de séance	*Signature du secrétaire de séance*

Chapitre **: 1** Approbation PV du CA du 23 novembre 2020

le PV du conseil d'administration du 23 Novembre 2020 est approuvé à l'unanimité

Vote : **UNANIMITE** Pour :	Contre :	Abstention :	

Chapitre **: 2** DGH

A- La répartition des horaires :

M.TOUJAS précise, en guise d'introduction, que le conseil d'administration de ce soir vote la **répartition** de l'enveloppe donnée et non la **taille** de l'enveloppe. A l'échelle du Var, la DASEN doit rendre 29 temps pleins. Nous avons réussi à rentrer dans le budget grâce au paiement en HSE.
Puis, il explique le cheminement et l'aboutissement de la répartition de cette DGH : concertation avec les coordonnateurs de discipline, présentation au conseil pédagogique du mardi 02 février 2021, qui a donné un avis favorable. La commission permanente du jeudi 04 février 2021 a émis un avis positif sur cette répartition de DGH.

M.TOUJAS explique que cette répartition est possible parce que les professeurs acceptent d'être payés en HSE pour les heures dédoublées. Ceci signifie que quand les élèves sont en stages ils ne sont pas payés.

B- Répartition des HSE :
Tous les enseignants peuvent (et doivent pour que le tableau fonctionne) absorber le volume des HSE (hors dédoublement) qui seront réparties le plus équitablement possible.
Ceci permet de dédoubler un grand nombre de cours.

B- Nouveautés institutionnelles :

M.TOUJAS continue d'expliquer le tableau de répartition en évoquant la décision prise par M. TERRIER, M. SANCHIS DDFPT et lui-même sur la MBBE
Les élèves qui rentrent en seconde feront autant de TP d'esthétique, que de coiffure au cours de l'année
Il n'y aura pas de sélections au bout d'un mois et demi comme il y a eu cette année.
La conséquence de ce fonctionnement est que les élèves feront la moitié des TP comparé à d'autres établissements qui ne disposent pas des deux plateaux.

Question posée à Mme BARBERO : « Avez-vous eu des consignes précises sur l'un ou l'autre des deux plateaux ? »

Mme BARBERO : « L'inspectrice attend une réunion pour les consignes à suivre pour la rentrée. »

Il faut qu'on puisse s'organiser pour éviter de sélectionner les élèves après seulement quelques semaines de cours.
C'est pour nous plus simple d'expliquer aux 3èmes qu'ils feront les 2 disciplines.

Vote :	Pour : 9 Contre : 6 Abstention : 0	**Actes N° : 49**

MOTION N.1

M. BLONDY prend la parole et explique la motion sur la DGH (à la page 6).
Les parents d'élèves se joignent à la motion.

M.TOUJAS donne son avis sur la motion :

« Transformation : Nous n'avons pas été suffisamment accompagnés par le corps d'inspection pour qu'il dise comment faire aux professeurs. Dans cet accompagnement, on subit aussi la Covid depuis mars. »

Motion du 08 / 02/ 2021 sur la DGH

Les représentants des enseignants et des parents d'élèves du LP La Coudoulière réunis le 08/02/2021 constatent une fois de plus l'insuffisance de la dotation globale horaire attribuée à l'établissement pour la rentrée 2021.

Cette baisse de moyens, indispensables au bon fonctionnement de notre établissement, est lourde de conséquences car elle conduit à la mise en concurrence des disciplines, des actions pédagogiques et éducatives entre elles. De plus, elle contraint l'ensemble des enseignants à accepter la transformation d'HSA en HSE pour pouvoir dédoubler les classes à effectifs élevés, afin de maintenir des conditions de travail décentes au prix d'une rémunération inférieure. Pour rappel, le salaire des enseignants a « augmenté » de 1,2% depuis 2010 !

Après une année, nous pouvons affirmer que la mise en place de la réforme de la voie professionnelle a pour conséquence directe la baisse du nombre d'heures, principalement en français et en mathématiques, et que la co-intervention fonctionne d'autant moins lorsque les champs disciplinaires ne peuvent se croiser. Cela est flagrant dans l'enseignement des mathématiques en CAP qui se fait exclusivement en co-intervention. Et cela se fait au détriment des élèves, de leurs aspirations et de leurs apprentissages.

Nous pouvons aussi confirmer nos inquiétudes quant à la mise en place de la nouvelle classe de seconde BacPro MBBE (métiers de la beauté et du bien-être), comprenant pour moitié des élèves qui iront en première esthétique et dont l'autre moitié des élèves ira en première coiffure.
Ces 2 spécialités sont trop éloignées dans leurs enseignements professionnels pour permettre à tous les élèves d'effectuer l'ensemble des programmes de chaque spécialité sur l'année (qui a été réduit à la moitié du programme du temps du Bac Pro esthétique).
Les élèves subissent donc une baisse dans leurs apprentissages professionnels et des déceptions inévitables lors des orientations vers la spécialité qui leur est attribuée.
A nouveau, ces changements, qui se font sans concertation avec les personnels, sont la preuve d'un fonctionnement autoritaire et complètement dénué de toutes préoccupations des aspirations de nos élèves et de leurs familles.

Suite à la fermeture actée du Bac Pro Maintenance option véhicule particulier, nous resterons très vigilants concernant l'ouverture promise d'un nouveau Bac Pro pour le remplacer. Cette ouverture devra se faire dans des délais les plus courts possibles afin de ne pas mettre des postes d'enseignants en danger.

Les représentants des enseignants et des parents d'élèves du LP La Coudoulière ne peuvent accepter la gestion de la pénurie. Ils refusent donc la proposition ministérielle de cette DHG dont le volume global ne permet pas une répartition qui réponde aux besoins de l'établissement, et qui est la conséquence d'une politique budgétaire et mortifère pour les Lycées professionnels

Chapitre **: 3** Campagne de Taxe d'Apprentissage

M TOUJAS souhaite informer les membres du CA.

« Il faut absolument que chacun aille démarcher, parler et surtout diffuser cette demande de taxe d'apprentissage.
Les grosses institutions comme L'OREAL, Sothys, Make up for Ever n'ont pas participé cette année.
Donc n'hésitez pas à relayer l'information avec le PDF envoyé.
Il en va de la survie de la maintenance des équipements de nos formations.
Le budget Taxe Apprentissage permet d'avoir un peu plus de confort pour l'achat de matériels. »

Chapitre **: 4** Règlement intérieur « avenant »

Nous présentons cet avenant sur le règlement intérieur applicable sur la rentrée 2021.

A la requête des professeurs D'EPS, nous avons décidé de regarder un peu comment fonctionnent les autres établissements aux alentours.
C'est vrai que la praticité pour faire l'appel pour les enseignants d'EPS dans notre lycée n'est pas simple et de plus la responsabilité juridique est engagée sur le trajet Lycée / Installation.
Au début de l'année les élèves auront un planning d'activités où ils devront se rendre sur un lieu précis pour toute l'année.

Le chapitre 2 ci-dessous mentionne la circulaire 2004-054 du 23/04/2004 qui sera inséré dans le carnet de correspondance pour la rentrée 2021.

"Chapitre 2 - Les Enseignements Professionnels et Sportifs

- Déplacements en EPS *:*

Les élèves se rendent par leurs propres moyens sur les installations sportives extérieures. Chaque élève est responsable de son propre comportement. Ces déplacements, même s'ils sont effectués collectivement, ne sont donc pas soumis à la surveillance de l'établissement. Circulaire 2004- 054 du 23/03/2004.
Si l'installation est éloignée de l'établissement, les élèves s'y rendent directement pour la 1ère heure de cours et sont libérés à la fin du cours soit pour se rendre dans l'établissement ou pour rentrer chez eux en fonction de l'emploi du temps. L'appel sera effectué sur place. "

Chapitre **: 5** Conventions et contrats

5.1 : Contrat SAM :

Ce contrat consiste notamment à l'entretien régulier du bac à graisse de 1500L à raison de 5 passages par an Mais aussi au pompage et nettoyage du bac à graisses, transports et élimination des déchets graisseux dans un centre agrée et la délivrance d'un bordereau de suivi de déchet.
Pour un montant annuel de 1272euros.

Ce contrat a été voté à l'unanimité.

Vote :	**UNANIMITE**	Pour : 15	Contre :	Abstention	**Acte N° : 50**

5.2 Convention bateau Loup Capian

Une association de sauvegarde et de conservation des pointus du Brusc.
La section Maintenance Nautique du lycée de la Coudouliere va participer à la restauration et l'entretien de ce pointu placé parmi le patrimoine local, c'est un pointu centenaire de 8m

Les besoins de l'association :
- Révision de l'ensemble moteur, propulseur et ligne d'arbre
- remise en état et l'installation électrique d'origine avec mise aux normes
- Remise en état du pont et remplacement de différents éléments en bois
- Carénage et remise en peinture (coque)

Le planning des travaux débutera mi septembre 2021

Cette convention avec LOUP CAPIAN a été votée à l'unanimité.

Vote :	**UNANIMITE**	Pour : 15	Contre :	Abstention	**Acte N° : 47**

5.3 Convention Ecole Ouverte

Cette convention est une opération interministérielle qui consiste à ouvrir les collèges et les lycées pendant les vacances scolaires, les mercredis et samedis durant l'année pour des activités éducatives, scolaires, culturelles, sportives et de loisir.

Au Lycée de la Coudouliere nous proposons :

- BNNSSA
- Permis Bateau
- Accès à la culture
- Cours de rattrapages ou techniques.
- Et nous faisons une Sélections des élèves méritants pour passer le niveau 1 de plongée

Ça représente à peu près 70 élève pour un budget de 20.000 euros

M. TOUJAS tient à remercier la Mairie de Six -Fours qui nous aide financièrement sur le BNNSSA .

Vote :	**UNANIMITE**	Pour : 15	Contre :	Abstention	**Acte N° : 48**

5.4 Convention LE POLE – Arts en circulation

Cette convention est un partenariat qui a pour objet de traduire la volonté du Lycée de la Coudouliere et du Pole pour collaborer à la mise en place d'action éducation artistique et culturelles pour les élèves orienté surtout vers la découverte des arts vivants.

Par exemple le projet sur l'éloquence est de 500 euros par classe inscrites en lien avec les programmes INES.

Elle a été votée à l'unanimité

Vote :	**UNANIMITE**	Pour : 15	Contre :	Abstention	**Acte N° : 46**

Chapitre : 6 *Questions diverses*

Aucune question.